



## Newsletter Certassur – 2018/05

### Nouveautés dans l'application Certassur

Nous avons le plaisir de vous informer de plusieurs nouveautés disponibles dans l'application Certassur :

- Disponibilité des attestations d'examen des gestionnaires administratifs et des contrôleurs
- Fusion des candidats inscrits deux fois.

#### 1. Disponibilité des attestations d'examen des gestionnaires administratifs et des contrôleurs :

Jusqu'à présent, les gestionnaires administratifs et les contrôleurs d'examen qui avaient passé des examens Certassur ne pouvaient pas accéder à leurs attestations.

Dorénavant, leurs attestations seront accessibles sur la page « Mes sessions d'examen » de l'administrateur et du contrôleur.

Sur la même page, les gestionnaires administratifs et les contrôleurs pourront également consulter, comme par le passé, leurs futures sessions d'examen.

#### 2. Fusion des candidats inscrits deux fois :

Dans la base de données de Certassur, il existe des mêmes personnes avec deux fiches d'utilisateurs. Et chaque fiche d'utilisateur est liée à un ou plusieurs examens. Cela pose des problèmes aux candidats car ils ont des identifiants et des mots de passe différents en fonction des examens passés.

Dorénavant, il sera possible de demander la fusion de deux fiches relatives à la même personne, ce qui veut dire que les candidats concernés n'auront plus qu'un seul compte Certassur. Cette modification facilitera l'accès des candidats à leurs attestations et à leurs informations personnelles au sens où ils n'auront plus besoin de deux identifiants et deux mots de passe différents pour accéder à leurs attestations ou pour consulter leurs futurs examens.

Dans le cas où le gestionnaire administratif crée un doublon par erreur ou découvre un doublon existant, il est prié de s'adresser à Certassur ([info@certassur.be](mailto:info@certassur.be)) afin que nous puissions faire le nécessaire.

Toutefois, afin d'éviter la création de doublons, Certassur demande avec insistance aux gestionnaires administratifs de bien faire attention lors de la création d'un candidat et de bien **s'assurer que le candidat n'existe pas encore** dans la base de données. Si le candidat existe déjà avec une adresse e-mail différente, il suffit de remplacer l'adresse e-mail existante et il faudra surtout **éviter de créer une deuxième fiche d'utilisateur** pour ce candidat.



Pour toute question concernant l'application Certassur, n'hésitez pas à envoyer un email à l'adresse [info@certassur.be](mailto:info@certassur.be).

Nous vous remercions pour votre attention !